

20 ans de démocratie locale façonnent un quartier

texte écrit en 2009¹

Élie Gaborit² la Roche-sur-Yon (Vendée)

La crise sociale est sans doute trop grave pour la confier aux seuls experts... à moins de reconnaître l'expertise de ceux qui vivent la crise au quotidien. Entre les appels aux urnes, comment permettre aux personnes les plus touchées d'avoir réellement voix au chapitre ?

Les bénéficiaires d'aides publiques ou de bénévolat pour la nourriture, la santé, le logement... sont-ils considérés comme des citoyens à part entière ? La société est-elle bénéficiaire à son tour de leurs connaissances et de leurs savoir-faire, souvent méconnus et pourtant irremplaçables ?

Un rêve de démocratie locale

Le quartier des Pyramides est né d'un projet à faire rêver. Le déclenchement est venu en 1989 de la municipalité : ce quartier allait bénéficier d'une opération de développement économique et social. Dans la tête d'habitants, d'élus municipaux et de professionnels de terrain, il y avait un même rêve : permettre aux habitants d'être la principale force motrice du projet.

Tant que cet objectif est resté la règle d'or dans la conduite du projet, le quartier a connu une profonde transformation, reconnue et appréciée à l'intérieur comme à l'extérieur. L'entrée en scène de groupes d'habitants et le rôle moteur de la vie associative allaient de pair avec la rénovation des bâtiments et des espaces publics. Des rencontres directes entre habitants du quartier, responsables municipaux et services de l'État permettaient de mieux positionner le rôle de chacun dans le diagnostic, dans l'orientation des projets associatifs et des politiques publiques, dans l'application des procédures administratives.

Ce quartier de 10 000 habitants, a été officiellement nommé "Pyramides" le 18 décembre 1993. Après consultation des habitants, il prenait le nom déjà porté par une école, plusieurs services publics et la Maison de quartier. Ce choix n'était pas anodin. Il trouvait son origine dans un secteur d'habitat social dont l'ensemble s'appelait alors ZHNE (Zone d'Habitation Nord Est). Non seulement cette partie de la ville avait enfin un vrai nom, mais elle le partageait avec deux quartiers pavillonnaires voisins qui faisaient acte d'appartenance au même quartier des Pyramides.

Dans le projet de développement de quartier, il fut décidé d'aménager la vallée de l'Yon. Parmi les habitants qui ont pris part à la préparation et au suivi des travaux, certains voyaient bien plus loin que la mise en valeur d'espaces publics. Associés au projet municipal, ils ont vu dans la valorisation des atouts naturels de la vallée de l'Yon, dans la création d'espaces de loisirs, de voies de circulation et de passerelles, autant de symboles de leur projet associatif : mettre en relation les trois secteurs géographiques et les différentes catégories de la population pour ancrer dans le patrimoine génétique de leur nouveau quartier la mixité sociale et le plaisir de vivre ensemble.

Que reste-t-il de nos amours ?

Après vingt années d'action commune, il reste au moins le nom. Les dispositifs publics ont changé : Développement social de quartier, Contrat de Ville, Contrat urbain de cohésion sociale... L'Administration a eu beau modifier les limites de la Zone d'éducation prioritaire et de la Zone urbaine sensible, le quartier garde les contours qu'il a voulu se donner et a oublié le nom de Zone.

Les investissements publics pour rénover l'habitat, les services publics, le centre commercial... ont transformé le cadre de vie. En même temps, ceux qui vivent et travaillent dans le quartier ont réalisé une partie de leur rêve de mixité sociale. Le lieu le plus fréquenté, le centre commercial de la Garenne, donne manifestement l'image d'un quartier où se côtoient et se sentent chez eux les habitants en HLM tout proches, ceux des secteurs voisins et ceux qui viennent de plus loin.

¹ Ce texte a été intégré au livre "*Créateurs d'utopies. Démocratie, autogestion, économie sociale et solidaire*", 2012, éd. Yves Michel ([disponible en pdf](#))

² Élie Gaborit : ancien adjoint au maire, chargé des relations avec les quartiers. Est l'auteur de "*À l'ombre des châteaux. Combats militants en Vendée*", 2018, Geste éditions.

La Maison de quartier est reconnue comme l'un des lieux qui symbolisent et renforcent la mixité sociale. Créée en 1976, financée par la Ville et la Caisse d'allocations familiales, elle est mise, par contrat, entre les mains des habitants organisés en association. Son projet, axé précisément sur la place des habitants, a rencontré naturellement celui de la municipalité pour le programme de développement initié en 1989. L'objectif principal du programme était la qualité du vivre ensemble.

À chaque renouvellement de responsables bénévoles et professionnels, l'enjeu pour la Maison de quartier est à la fois de transmettre l'essentiel de la démarche et de permettre à chaque nouvel arrivant d'y prendre toute sa place. C'est ainsi que l'investissement humain n'a pas faibli, soutenu par l'apport régulier des financeurs sur la base d'engagements contractuels et d'évaluation.

Des personnes de toutes situations sont de plus en plus nombreuses à se rencontrer à la Maison de quartier, à participer aux activités associatives et à y prendre des responsabilités. Conscientes de l'utilité de leur engagement, pour elles-mêmes et pour le bien commun, elles connaissent les ingrédients nécessaires à la cohésion sociale. Elles savent qu'il faut les rechercher dans tous les liens tissés entre associations, mais aussi avec des commerçants, des sportifs, des collégiens, des étudiants, des enseignants, des professionnels des services sociaux et municipaux.

Ainsi le club de foot, avec ses 375 licenciés et ses 90 bénévoles, n'hésite pas à s'impliquer ouvertement dans le projet de cohésion sociale du quartier. Il est à l'initiative d'actions communes avec un collègue et le club de jeunes de la Maison de quartier pour l'accès au sport et le soutien scolaire.

En définitive, la part du rêve dans le projet de 1989 ne manquait pas de réalisme : les habitants ont bien fourni une réelle force motrice pour l'identité et la vie du quartier. L'intuition des responsables politiques était bonne. En s'appuyant sur la vie associative de proximité, ils créaient les conditions d'ouvrir au plus grand nombre la possibilité d'intervenir dans la politique locale, en relation mais sans confusion avec le rôle des élus municipaux.

Et maintenant ?

Dans ce quartier, comme ailleurs, l'aggravation des inégalités met la cohésion sociale à rude épreuve et le rappel des temps forts du passé ne suffit pas à conjurer les réflexes de peur et de repli sur soi. C'est un projet sans cesse renouvelé que doivent bâtir les nouveaux acteurs de terrain.

Nous voulons faciliter la prise de parole de chaque personne, quelles que soient leurs difficultés. Nous voulons être attentifs à tout ce qui s'exprime en dehors des lieux de réunions. Nous avons expérimenté qu'un bon moyen d'être solidaires des plus démunis, c'est de nous mettre en situation de bénéficier de leur aide. Ils apportent une expérience et des aptitudes à tisser du lien social indispensables pour combattre les effets de la crise.

Si nous avons échappé dans ce quartier à la crise du bénévolat, c'est sans doute pour une bonne part en raison de la dimension citoyenne de notre projet associatif. C'est en tout cas le ciment qui a réuni des responsables associatifs et des professionnels heureux de travailler ensemble, donnant envie à d'autres d'entrer dans l'équipe.

Cette action de terrain s'est déroulée pendant vingt années sans rupture malgré les changements dans les procédures administratives, les mutations de personnels, les renouvellements d'élus municipaux. Entre la volonté réformatrice de chaque équipe municipale et l'ancrage dans le territoire d'associations conscientes de l'utilité sociale de leur projet, la confrontation a parfois été rude. Les représentants des Pyramides ont lutté d'arrache-pied contre l'excès de centralisation qui risquait d'accroître la distance entre les responsables des politiques publiques et les acteurs de terrains. Un vote de l'ensemble des associations de quartier s'est opposé à la mise en place d'une superstructure administrative qui serait devenue gestionnaire de toutes les maisons de quartier.

Si la loi française relative au contrat d'association est plus que centenaire, elle consacre un droit d'une brûlante actualité : le droit, par exemple, pour des habitants de quartier de s'organiser librement pour agir ensemble et sans exclusive sur leurs conditions de vie. Loin de s'opposer au rôle des élus politiques, aux instances consultatives ou aux budgets participatifs, le fait associatif est une composante essentielle de la démocratie locale. Il permet à chaque habitant, quelles que soient ses difficultés, quelle que soit sa porte d'entrée dans la vie associative, d'ouvrir d'autres portes vers d'autres centres d'intérêt ».

Dans l'association de quartier il y a des personnes qui parlent peu mais qui sont membres du conseil d'administration, voire du bureau, parce qu'elles sont reconnues dans ce qu'elles font et pas seulement par leur parole. Si, par exemple, quelqu'un dit : *"j'ai des idées, mais je ne suis pas toujours en mesure de les mettre en pratique parce que je suis malade mental, donc peu fiable aux yeux des autres parce que j'ai des moments où je ne suis pas bien"*, et si l'on arrive à prendre en compte dans l'association cette alternance de bien et de pas bien, on fait un grand pas de reconnaissance et d'intégration, surtout si cette personne devient un administrateur opérationnel de l'association plusieurs années de suite. On peut raisonner de la même façon pour les personnes qui ne sont pas de langue française. Il est vrai que ce n'est pas facile, surtout quand il y a des gens qui ont tendance à accaparer la parole, comme peuvent le faire des militants politiques ou syndicaux rompus à cet exercice ! Et si une personne, peu habituée à s'exprimer, ne sait pas ce que devient sa parole, il y a des chances pour qu'on ne la revoie plus. Alors, le bon sens doit primer et on peut très bien réguler ce genre de risques sans agressivité. Dans les instances dirigeantes de l'association, on arrive à ce que les différentes strates de la société soient représentées et entendues, et en tout cas plus que dans un conseil municipal ou un conseil de quartier !

Des personnes adhérentes, sensibles au maintien du lien social, mettent en place des activités pour développer des solidarités ; par exemple "la Table ouverte" : repas de quartier une fois par semaine, où tout le monde peut venir, avec priorité aux personnes en difficulté sociale (chômage, RSA...), 50 à 100 convives y participent régulièrement. Le prix du repas varie de deux à cinq euros en fonction des revenus. Les repas sont préparés par une entreprise d'insertion. Les élus viennent s'ils en ont envie.

Est-ce que qu'on peut qualifier d'autogestionnaire toute cette vie associative ? Quand je parle association, j'emploie beaucoup le mot "autonomie", l'une des bases de l'autogestion. Une association autonome est celle qui rassemble un certain nombre de personnes sur un projet, validé en assemblée générale et mis en œuvre par un conseil d'administration qui doit rendre compte aux adhérents et aux organismes financeurs. Respecter cela dans la plus grande transparence, c'est le meilleur moyen de se protéger contre les risques d'abus de pouvoir ou de tentative de mainmise sur l'équipement. Ce fonctionnement où personne ne se sent détenteur d'une vérité absolue, fait appel à l'intelligence collective et se rapproche de l'autogestion. Un projet social, tel celui des Pyramides, qui met en avant le lien social, la reconnaissance de la parole de tous, le refus de l'injustice, des propositions de services de qualité..., a toutes les chances d'être validé par une large majorité de la population et par les institutions publiques. La vie associative contractualisée, ici les interlocuteurs sont la Mairie et la Caisse d'allocations familiales, favorise grandement les initiatives venant des habitants d'un quartier. Je fais une différence importante entre l'autonomie de gestion d'une association et celle d'un conseil de quartier, instance instituée par la municipalité, sans aucune compétence juridique reconnue et simplement sollicitée pour donner des avis et proposer.

Je crois beaucoup à la force de la vie associative, le cœur de la démocratie locale est là. Par défaut, on a tendance à laisser faire les élus et les professionnels, c'est confortable, alors que l'on doit rester attentif aux décisions prises pouvant engager la vie de la cité sur du long terme, gestion de l'eau par exemple ; je pense que les associations ont aussi une fonction de veille.

Élie Gaborit 2009